



Ordonnance de télécom CRTC 2007-196

Ottawa, le 1^{er} juin 2007

Le Conseil **approuve de manière définitive** les ententes suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement aux demandes.

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
9163-7918 Québec Inc. (faisant affaire sous le nom de CoopTel)/ Maskatel inc.	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-Q19-200706880	le 2 mai 2007
Bell Canada/Société TELUS Communications	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-B2-200706864	le 1 ^{er} mai 2007
Tuckersmith Communications Co-operative Limited/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente cadre d'interconnexion pour les ESLC-ESI	8340-T7-200706757	le 30 avril 2007
Tuckersmith Communications Co-operative Limited/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente cadre d'interconnexion entre ESL (MALI)	8340-T7-200706799	le 1 ^{er} mai 2007
Tuckersmith Communications Co-operative Limited/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente d'interconnexion pour la fourniture du service 9-1-1 à une entreprise de services locaux concurrente	8340-T7-200706807	le 1 ^{er} mai 2007

Requérante/Partie	Titre de l'entente	N° de dossier	Date de la demande
Tuckersmith Communications Co-operative Limited/ Bell Aliant Communications régionales, société en commandite	Entente de service de relais téléphonique	8340-T7-200706814	le 1 ^{er} mai 2007

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>